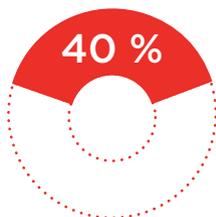


LA
PAS-
SION
DU
CINÉ-
MA

SACD

+ de **200**
millions d'entrées
en salles en 2012

140
millions d'entrées
pour les films français à l'étranger



Part de marché
du film français
(autour de 40 %)



des Français vont
au cinéma

Dans le cinéma
la France est

n°1 **n°3**
européen **mondial**

875 M€

de recettes pour les exportations
des films français

1,3 Md€

investis en 2012 dans la
production cinématographique

209 films
d'initiative française

produits en 2012

IDÉES FAUSSES

Le cinéma coûte cher au contribuable !

La politique publique en faveur du cinéma repose beaucoup moins sur les impôts payés par les Français que sur les fonds privés. Seuls la politique des régions en faveur de l'audiovisuel et du cinéma (1,7 % du financement du cinéma français en 2011), les SOFICA (3 %), les investissements de France Télévisions dans le cinéma (5,4 %) et le crédit d'impôt (4 %) peuvent en relever.

Pour le reste, les recettes du fonds de soutien du CNC sont générées principalement par trois taxes :

- sur les salles de cinéma,
- sur les services de télévision et de distribution,
- sur la vidéo et la vidéo à la demande.

Au final, c'est moins le contribuable que le spectateur en salles, le téléspectateur et l'amateur de vidéo qui contribuent au financement de la création et de la diffusion des films.

Les acteurs sont trop payés !

Les cachets des stars sont quasiment stables depuis de nombreuses années : en 2003, la part des rôles principaux d'un film atteignait 7,1 % du coût d'un film, cette part était de 7,7 % en 2011.

Le nombre de films qui ont consacré plus de 1 million d'euros à leur distribution artistique a par ailleurs baissé : 12 films en 2009, 17 films en 2010 et... 10 films en 2011 (sur un total de 207).

Il n'est pas normal d'aider les grosses productions !

Le CNC veille à ce que la diversité de la création puisse s'exprimer et accompagne le tissu industriel du cinéma.

Compte-tenu de la forte dégressivité du soutien automatique à la production, les grands succès publics aident à financer les films d'auteurs et les films à plus petits budgets.

C'est grâce à *Intouchables* et à *Bienvenue chez les Ch'tis* qu'il est possible de financer *la Guerre est déclarée*, *Amour* ou *Camille redouble*.

IDÉES FAUSSES (SUITE)

Les films français sont trop chers !

Attention aux généralités !

En 2012 :

- 26 % des films français produits ont un budget supérieur à 7 M€
- 12 % ont un budget compris entre 4 et 7 M€
- 62 % ont un budget inférieur à 4 M€

Le nombre de films dont le budget est inférieur à 1 M€ augmente fortement.

Coût moyen des films français : 5 M€

Coût moyen des films américains : 60 M\$

Les films français ne sont pas rentables !

Affirmer comme on l'a vu dans la presse que seulement 12 à 17 % des films produits sont rentables n'a aucun sens. La rentabilité d'un film ne s'apprécie pas qu'au titre des entrées en salles. Le cinéma est dans un cycle long qui comprend ensuite les exploitations en vidéo, en V&D, à la TV, à l'international...

209 films français produits en 2012 : une production fructueuse. Cette diversité du cinéma français est une chance :

- une chance pour le renouvellement des talents (35 % des films français sont des premiers films) ;
- une chance pour la part du marché du film français en salles (toujours aux alentours de 40 % depuis quelques années, un score inégalé en Europe) ;
- une chance pour les exportations (les œuvres cinématographiques ont généré 875 M€ de recettes et un chiffre record de 140 millions de spectateurs des films français à l'étranger en 2012).

La part des films français qui font moins de 50.000 entrées n'a cessé de diminuer depuis 20 ans, passant de 60 % à 40 % de la production. Dans le même temps, le nombre de films français a augmenté de 22 %.

Combien de chefs-d'œuvre du cinéma français n'auraient pas vu le jour si seule leur potentielle rentabilité avait compté ?

**LE DERNIER FILM QUE VOUS AVEZ AIMÉ
ÉTAIT-IL RENTABLE ?
EST-CE VRAIMENT IMPORTANT ?**

DE NOUVELLES AMBITIONS POUR LA POLITIQUE DU CINÉMA

CROIRE QUE NOTRE POLITIQUE DU CINÉMA N'A AUCUNE LACUNE, C'EST SE BERGER D'ILLUSIONS. À L'HEURE DU NUMÉRIQUE, ELLE A, AU CONTRAIRE, BESOIN D'UN NOUVEAU SOUFFLE.

CONSTRUIRE LE MODÈLE DE DEMAIN AUTOUR DU NUMÉRIQUE

La politique du cinéma a toujours su s'adapter aux évolutions économiques et technologiques. C'est sa force. Mais, la transition numérique n'est pas encore totalement assumée.

Le financement du cinéma repose largement sur les chaînes de télévision : 337 millions d'euros au titre de leurs obligations d'investissement (32,4 % du montant global des films) + 308 millions d'euros versés au CNC.

Avec le numérique, ce modèle est fragilisé : les chaînes sont concurrencées par des géants du Net, qui s'établissent dans d'autres pays que la France pour s'exonérer de leurs impôts et de leurs obligations à l'égard de la création.

Adapter notre modèle pour l'étendre aux acteurs numériques est indispensable.

Le CNC est aujourd'hui fragilisé par le refus de Bruxelles de valider la taxe sur les services de distribution de télévision par Internet. Le résultat de ce blocage bruxellois : chaque mois, le CNC perd 11 millions d'euros !

Pour la partie dépenses du CNC : malgré le soutien développé cette année pour les jeux vidéo, les nouvelles créations et les nouveaux services, l'action reste encore trop timide face aux enjeux.

Il est urgent de « numériser » la politique du CNC :

- améliorer les aides et soutiens aux plateformes numériques – aujourd'hui freinés par Bruxelles – comme aux nouvelles œuvres ;
- intégrer tous ceux qui contribuent au financement du cinéma dans le fonctionnement du CNC ;
- s'assurer que les ressources provenant de l'activité numérique puissent mieux soutenir la création numérique.

UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL ENTRE LE CNC ET LES PROFESSIONNELS DU CINÉMA

L'heure est à la construction d'une nouvelle donne entre les professionnels et le CNC afin que l'argent public investi dans la création des films le soit auprès de ceux qui prennent des engagements :

- pour permettre une exploitation durable des œuvres,
- pour respecter des règles sociales minimales,
- pour se conformer au droit des auteurs et pour protéger les œuvres,
- pour assurer une rémunération proportionnelle et juste pour les auteurs,

Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

FAVORISER L'EXPLOITATION PERMANENTE ET SUIVIE DES ŒUVRES

Le numérique est une opportunité. Rien ne doit s'opposer à ce que les œuvres soient disponibles sur au moins une plateforme numérique. Ce doit même être une obligation à la charge de ceux qui disposent des droits sur les films, une condition d'attribution des aides publiques.

Rendre disponibles les films n'est pas une punition mais une ambition pour mieux exposer les œuvres et garantir au public

de pouvoir avoir accès à l'offre la plus large.

La chronologie des médias ne peut non plus rester figée dans des équilibres archaïques qui pénalisent le développement de la vidéo à la demande. Dans les offres par abonnement, les films ne peuvent JAMAIS être disponibles moins de 36 mois après leur sortie en salles. Stop à la préservation d'intérêts particuliers !

RESPECTER LA RÉMUNÉRATION PROPORTIONNELLE DES AUTEURS AU PRIX PAYÉ PAR LE PUBLIC

Le droit d'auteur à la française n'est pas respecté en France. Le droit à une rémunération proportionnelle est par exemple bafoué par les éditeurs vidéo :

- soit la rémunération des auteurs n'est pas assurée ;
- soit elle l'est, de manière illégale, en dehors de toute prise en compte du prix payé par le public.

Ce principe est aussi remis en cause pour la vidéo à la demande (VàD) à l'acte. En cause : la dénonciation par certains syndicats de producteurs de cinéma d'un accord

qui confiait à la SACD la charge de percevoir auprès des plateformes et de répartir aux auteurs une rémunération proportionnelle au prix payé par le public.

Résultat : certains auteurs ne sont plus payés pour l'exploitation de leurs œuvres en VàD à l'acte.

La seule solution raisonnable et efficace serait un retour à la gestion collective pour l'ensemble des activités de VàD à l'acte, seule garantie de sécurité et de fiabilité pour les plateformes, les producteurs et les auteurs.

METTRE UN TERME À L'OPACITÉ DES RECETTES DES FILMS

L'origine du mal : l'opacité sur les remontées de recettes.

Cette opacité interdit tout espoir pour les acteurs, réalisateurs ou scénaristes d'être rémunérés proportionnellement aux recettes des films. Elle légitime en retour les demandes de rémunérations forfaitaires élevées négociées avant le tournage.

L'annonce par la ministre de la Culture et de la Communication d'une prochaine étude sur la rentabilité et le coût des films va dans le bon sens.

L'étude faite par la SACD en 2011 montrait que :
→ plus de 90 % des auteurs – même en cas de succès en salles – ne reçoivent aucune

autre rémunération que celle de leur minimum garanti prévu au contrat initial.
→ Près de $\frac{3}{4}$ des contrats prévoyaient une rémunération supplémentaire après l'amortissement du coût des œuvres. Or, en l'absence de toute transparence sur le calcul du coût des films par les producteurs, ces clauses sont restées très virtuelles.

Chacun doit prendre ses responsabilités. Désormais, le salut de ce financement aussi fragile que pertinent du cinéma français ne nécessite pas de trouver des boucs-émissaires mais d'en améliorer la transparence et de rétablir une confiance qui s'est étiolée.

BON À SAVOIR

LE CNC, UN FINANCEMENT ADAPTÉ

Le CNC finance les films mais aussi les œuvres audiovisuelles (fiction, documentaire, animation).

Les recettes du CNC ont toujours été adaptées aux évolutions du monde audiovisuel et cinématographique. Créé avec la seule taxe sur les salles de cinéma, le CNC a vu ses sources de financement se diversifier : taxe sur les services de télévision (1986), sur la vidéo physique puis à la demande (1993 et 2003) et enfin taxe sur la partie audiovisuelle des abonnements Internet (2007).

Un principe simple : tous ceux qui profitent de la diffusion des œuvres doivent contribuer à leur financement. L'aval doit financer l'amont !

En 2011, les recettes affectées au compte de soutien se sont élevées à 805,8 millions d'euros dont :

- 143 millions provenant de la taxe sur les salles,

- 630 millions prélevés sur les éditeurs et distributeurs de services de télévision,
- 32 millions d'euros générés par les éditeurs de vidéo et de vidéo à la demande.

Les ressources du CNC ont fortement crû ces dernières années. Plusieurs explications :

- L'économie audiovisuelle double tous les dix ans depuis 1990 ! La demande de programmes audiovisuels a augmenté de 360%, le nombre d'heures diffusées a quadruplé en 8 ans pour atteindre en 2011 750.000 heures de programmes. Les ressources prélevées par le CNC, proportionnelles aux chiffres d'affaires des opérateurs, ne peuvent évidemment pas être déconnectées de l'évolution de ces marchés.
- Quelques fournisseurs d'accès à Internet se sont livrés à des pratiques d'optimisation fiscale, une pratique interromptue mais qui a eu un effet mécanique sur les ressources du CNC.

LA FRANCE : UN SYSTÈME SANS ÉQUIVALENT, DES RÉSULTATS EXEMPLAIRES

La politique française de soutien à son cinéma et à l'audiovisuel est sans équivalent en Europe et dans le monde. Elle est enviée par bon nombre de cinéastes et de professionnels étrangers qui, comme en Italie, ont vu périliciter leur cinéma national.

Elle permet d'atteindre des performances uniques et sans comparaison : plus de 200 films produits, plus de 200 millions d'entrées en salles, une part de marché du film français d'environ 40 %.

Par comparaison : en Allemagne, en Italie, en Grande-Bretagne et en Espagne, la moyenne de films produits est d'environ

140, les entrées en salles sont en moyenne de 130 millions. La part de marché du film national s'établit en moyenne à 25-30 %.

La France est aussi unique car elle est ouverte sur le monde. En 2011, notre pays a coproduit 120 films et l'an dernier, le CNC a soutenu 49 des 56 films en compétition à Cannes, quelle que soit leur nationalité.

Cette ambition irrigue et nourrit une création qui dépasse nos frontières. Elle est l'illustration de la défense de la diversité culturelle et de sa dimension universaliste. Elle est aussi un atout pour véhiculer une image attractive et dynamique de notre pays.

L'industrie culturelle française est « un pôle d'excellence mondial »

Rapport Gallois sur la compétitivité de l'industrie française, 12/11/2012

Si elle excelle, c'est grâce à l'exception culturelle
reconnue il y a 20 ans dans les accords du GATS.

Attention danger :

L'EXCEPTION CULTURELLE EST AUJOURD'HUI MENACÉE.
LA NÉGOCIATION PROCHAINE D'UN ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE
ENTRE L'EUROPE ET LES ÉTATS-UNIS EST LOURDE DE DANGERS.

LIBÉRALISATION DES BIENS ET SERVICES
AUDIOVISUELS ET CINÉMATOGRAPHIQUES

=

REMISE EN CAUSE DES QUOTAS,
DES SOUTIENS FINANCIERS À LA CULTURE
ET MÊME DES RÈGLES PROTÉGEANT
LES INVESTISSEMENTS FRANÇAIS

**Ne laissons pas mourir
le cinéma français !**



WWW.SACD.FR

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques
11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09

LE GOFF-GABARRA®
www.lgeig.fr